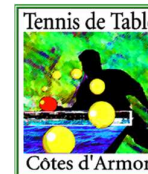




Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN



E-mail: didier.beges918@orange.fr / site: <http://www.cdtt22.com>

Saison 2018-2019

Compte-rendu réunion#1 CSD22 et CJFD22

Date, lieu et heure : Mardi 09 octobre 2018, MDS Ploufragan de 18H30 à 23H

Participants :

- Membres de la CSD22 : Alain Tricoire, Jacky Blot, Ludovic Lorre, Didier Bèges, Marc Pilard, Alfred Connan.
- Membres de la CJFD22 : Geneviève Rosconval-Marengue, Catherine Lorre, Solenn Jorand, Fabien Sohier, Delphine Macé
- Invitée : Gwenn Bozec.

Excusés :

- Alfred Connan

Agenda :

1. Calendrier sportif
2. Modification championnat par équipe D4 au vendredi
3. Journée des doubles
4. Vétérans
5. Championnat jeunes
6. Circuit jeunes
7. Regroupement cadets-juniors
8. Top départemental
9. PPP
10. Interclubs
11. Tournoi féminin
12. Stage D22
13. PST
14. Abonnement internet Gwenn Bozec
15. Date prochaine réunion

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 10 octobre 1966 sous le N° 0223001386
N° SIRET: 38903583300034 APE : 9312Z

Président: Didier BEGES 36 boulevard Jean Mermoz 22700 PERROS-GUIREC

Fixe 09.63.63.10.04 Portable: 07.86.08.31.98 / courriel: didier.beges918@orange.fr



1. Calendrier sportif

Présentation par Didier Bèges du fichier « Calendrier Sportif CD22TT 2018-2019 V3.1.pdf »
Ajouter formation JA2 (56) le 17/11/2018

2. Modification championnat par équipe D4 au vendredi

Etude de la possibilité de faire jouer dans un premier temps les équipes D4 à partir de la prochaine saison.

Récapitulatif des comités voisins :

- Pour le 29 : D5, D4, D3 jouent le vendredi.
- Pour le 56 : D4, D3, D2 jouent le vendredi.
- Pour le 35 : D4D à F jouent les vendredis, D4A à C jouent les samedis, D4H et G jouent les mardis
D3, D2, D1 : certaines poules le vendredi.

Décision CSD22 :

- Envoyer D4 vendredi 18 parties aux correspondants pour une réponse au plus tard le 25 novembre avec vote consultatif (1 voix par club).
- Information sur ce sondage à mettre sous Facebook via David Lambert.

Action : Alain Tricoire

3. Journée des doubles

Date : dimanche 10 février 2019 à St Quay Portrieux.
6 tableaux au total.

CSD : voir possibilité avancer au samedi 9 février : en attente réponse de Marc Pilard si salle disponible.

13.1 Tableau double féminin

- 1 tableau jeune
- 1 tableau sénior

14.1 Tableau masculin

- Limité à 48 équipes par tableau
- 1 tableau jeune
- 2 tableaux sénior :
 - Inférieur ou égal à 2100 points
 - Open

15.1 Tableau double mixte

- 1 tableau jeune/sénior

16.1 Règles générales :

- Déroulement de cette compétition sur 12 tables.
- Poule de 3 équipes, 2 qualifiées, TED.

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 10 octobre 1966 sous le N° 0223001386
N° SIRET: 38903583300034 APE : 9312Z

Président: Didier BEGES 36 boulevard Jean Mermoz 22700 PERROS-GUIREC

Fixe 09.63.63.10.04 Portable: 07.86.08.31.98 / courriel: didier.beges918@orange.fr



Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN



E-mail: didier.beges918@orange.fr / site: <http://www.cdtt22.com>

- Inscription : 3 euros par joueur
- Date limite engagement : à définir
- Sono : oui mais qualité du son moyen

4. Vétérans

- **Coupe Vétérans**
OK

- **Individuels vétérans**

Voir avec Michel Kerisit pour les qualifiés d'office s'ils prennent la place des places qualifiés par comité et/ou ils peuvent prendre la place d'une des quatre invitations pour chaque tableau.

Réponse Alain Tricoire après réunion :

Notes extraites de la CSR N°3 du 3 mars 2018 :

Après discussion, il est décidé de maintenir le nombre de joueuses et de joueurs dans les tableaux, mais de dispenser certaines joueuses et joueurs du championnat départemental s'ils le souhaitent.

Les 4 places à la disposition de la ligue dans chaque tableau permettront d'inviter les joueuses et les joueurs qui n'ont pas pu, pour une bonne raison, participer au championnat départemental et celle et ceux, possédant un classement minimum, qui souhaitent faire le championnat de Bretagne sans disputer le championnat départemental. Les demandes seront formulées par les comités à l'issue de leur championnat départementaux.

Les classements minimums dans chaque tableau seront les suivants :

V1 messieurs	numérotés	V1 dames	1200 points
V2 messieurs	1700 points	V2 dames	900 points
V3 messieurs	1400 points	V3 dames	600 points
V4 messieurs	1200 points	V4 dames	550 points
V5 messieurs	800 points		

5. Championnat jeunes

Date limite : 11/11/2018

Début championnat jeunes : le 24/11/2018

6. Circuit jeunes

Règlement envoyé dans les clubs.

JA2 : oui

J1 le 10/11/2018 à Yffiniac => JA2 : Didier Bèges

Fichier planning JA2 à mettre à jour par Jacky Blot.

7. Regroupement cadets-juniors

Supprimé.

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 10 octobre 1966 sous le N° 0223001386
N° SIRET: 38903583300034 APE : 9312Z

Président: Didier BEGES 36 boulevard Jean Mermoz 22700 PERROS-GUIREC

Fixe 09.63.63.10.04 Portable: 07.86.08.31.98 / courriel: didier.beges918@orange.fr



Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN



E-mail: didier.beges918@orange.fr / site: <http://www.cdtt22.com>

8. Top départemental

Date : samedi 17/11/2018 à Plérin

Formule changée en stage de détection.

Voir pour inclure cette journée dans le CST

Annuler la prestation prévue de JA (Gildas Le Grand) par Jacky Blot

9. PPP

Date : 8 juin 2019

Même formule que la précédente saison.

10. Interclubs D22

Date : 12 janvier 2019 à Plérin.

Fin des inscriptions le 21 décembre 2018.

11. Tournoi féminin

- Annulation date du 3/11/2018.

- 2 possibilités :

- Soit changement de date au dimanche 2 juin 2019 avec le regroupement féminin à Yffiniac.
- Soit voir le 22/12/2018 si salle disponible à Plérin.

12. Stages D22

Toutes les dates sont confirmées et les réservations de salle faites.

13. PST

Décisions Comité :

Du point de vue politique le CD22TT est partant sous condition de régler les points juridiques suivants :

- Convention à modifier pour prendre en compte le nombre d'heures travaillés
- Clarifier le cout réel
- Remboursement frais transport Km au taux de l'URSAFF
- Décompte de toutes les heures à faire par la Ligue en fonction des informations de l'intervenant en fin de saison pour régularisation financière
- Convention une fois modifiée à présenter et à valider par le Conseil Départemental 22.

Action : Ludovic Lorre pour rencontrer Renan Thépaut et Kenny Renaux pour demander à modifier la convention.

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 10 octobre 1966 sous le N° 0223001386
N° SIRET: 38903583300034 APE : 9312Z

Président: Didier BEGES 36 boulevard Jean Mermoz 22700 PERROS-GUIREC

Fixe 09.63.63.10.04 Portable: 07.86.08.31.98 / courriel: didier.beges918@orange.fr



Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN



E-mail: didier.beges918@orange.fr / site: <http://www.cdtt22.com>

Action : Didier Bèges pour valider la convention une fois modifiée si les modifications sont en accord avec les décisions prises par le Comité D22 et pour ensuite l'envoyer pour accord au Conseil Départemental 22.

14. Abonnement internet Gwenn Bozec

Décision Comité à partir du 1/10/2018 : remboursement 15 euros par mois.
Fourniture du contrat de l'abonnement internet à Didier Bèges pour validation.

15. Date prochaine réunion

- Date prochaine réunion CSD22 et CJFD22 : mardi 27 novembre à partir de 18H30.
- ⇒ Point d'action pour réservation salle et envoyer la convocation : Alain Tricoire

Le secrétaire général,
Alain Tricoire